



Den Deiwelselter

INFORMATIIONSBLAT VUN DER GEMENG DIKRICH

Deiwelselter 1/96

Editorial

28. März 1996

Elo am Ufank vum Fréijor kënne mer all mat eise Matbierger aus der Sauerwiss, der Garer- a Gilsdrëfferstrooss opootmen: et gouf dëse **Wanter keen Héichwaasser**.

Dat as wuel nët de Verdéngscht vum Schäfferot, deen awer nach weider **Moosname** getraff hat am Fall, wou...

Sou sin déi geplangte **Pompele** fir de Kanal an der Gilsdrëfferstrooss ze entlaasten, installéiert gin, an et as och drop an drun, dat **d'Héichwaasser-Etude**, déi d'Gemeng bei "TR-Engineering" zou Lëtzebuerg an Opdrag gin huet, ofgeschloss gët. Dës Etude soll iwverpräiwen, wéi d'Propositione vun eiser Héichwaasserkommissioun ze realiséieren an eventuell ze koordinéiere sen.

Obschons **d'Nosbuschen-Haus** an der Zwëschenzäit ofgerappt gin as, huet sech a leschter Zäit nët vill op dem **Schantje vum Parkhaus** gedoen. Dat läit awer nët um schlechte Wëlle vun der Gemeng, mee un de Mille vun der Staatsverwaltung, déi jo bekanntlich nët allze séier muelen. Et huet ganz laang missen op eng Autorisatioun vum "Ministère de l'Environnement" gewaart gin, déi dann och endlech agetraff as. De Projet gët elo ausgeschriwwen, sou datt een domat rechne kann, datt **d'Aarbichten am September ugin**.

Di nei **Parkplaz bei der Cité Militaire** as och fäerdig a kann **vun elo u** benotzt gin.

Den **Amenagement** vun der **Dikricher Gare** as virum Ofschloss. Wat nach nët do steet, awer geplangt as an aus budgetaire Grënn eréischt d'nächst Joër opgeriicht gët, dat as e **Monument** virum Gebäi vun der Gare. D'Konzept vun dësem "**objet d'art**" läit och scho fest. Et soll - mat enger Grëtz Nostalgie - u vergaangen Eisebunnsaktivitéiten - de "**Prënz Hary**" giong vun hei op Iechternach, de "**Benny**" op Veianen - an un den Ufank vum **Tourissem** hei zou Dikrich erënneren.

Zum Schluss wëllte mir dann all eisen Dikricher Matbierger **sching Uusterdeg** wënschen... an se nach em bëssche Versteesdemes bidden, wann och nach weiderhin hei an eiser Stad gerappt a geklappt gët.

De Schäfferot

Résumé de la séance du Conseil communal du 20 décembre 1995

Ordre du jour

Séance publique

01. Commissions consultatives
02. Modifications au règlement de la circulation
03. Organisation scolaire 1995/96
04. Office social:
 - Renouvellement périodique
 - Compte de 1994
 - Budget rectifié 1995
 - Budget 1996
05. Demandes de subsides extraordinaires
06. Approbation de contrats de bail
07. Marché mensuel
08. Fixation des nuits blanches pour 1996
09. Approbation de plusieurs décomptes
10. Fixation des subsides communaux ordinaires pour 1996
11. Approbation de conventions
12. Approbation d'un règlement relatif à la gestion des ordures ménagères et assimilées
13. Personnel communal
 - Fixation des cadres fermés pour 1996
 - Promotion d'une employée administrative
 - Fixation et ajustement d'indemnités
 - Nominations
 - Approbation de contrats de travail
 - Fixation de carrières
14. Modifications au règlement-taxe général:
 - ajustement de taxes existantes
 - introduction d'une nouvelle taxe
15. Décision de principe: Raccordement au réseau de transport du gaz naturel
16. Approbation d'un devis révisé + vote d'un crédit spécial supplémentaire
17. Projets extraordinaires à porter au budget de 1996
18. Budget rectifié 1995 et Budget 1996
19. Divers

Présents: Mme WAGNER, bourgmestre,
MM. BRACHMOND, GONNER, échevins,
Mme BOEVER, MM. BOHNERT, BLUM,
BONERT, (absent excusé points 1 et 2), DAHM,
EISCHEN, HAAGEN, THIBEAU, conseillers

01. Commissions consultatives

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix (vote secret) de désigner le conseiller communal M. Claude HAAGEN comme Président de la Commission des Etrangers.

03. Organisation scolaire 1995/96

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix (vote secret) de désigner le sieur Gerry LORANG, instituteur de l'enseignement primaire, comme délégué à la sécurité pour les bâtiments scolaires.

04. Office social

1. Par 10 voix positives et une abstention (vote secret), Monsieur le Curé-doyen Jean-Pierre HEUSCHLING a été désigné comme membre du Bureau de l'Office Social.

2. Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix le compte de 1994 qui se présente comme suit:

Boni du compte de 1993:	1.681.424.-
Total des recettes extraordinaires:	3.142.299.-
Total des recettes ordinaires:	4.179.262.-
Total général des recettes:	7.321.561.-
Total des dépenses extraordinaires:	0
Total des dépenses ordinaires:	4.417.613.-
Total général des dépenses:	4.417.613.-

Boni 2.903.948.-

3. Le budget rectifié de 1995 a été approuvé à l'unanimité des voix par le Conseil communal

Boni du compte de 1994:	2.903.948.-
Total des recettes extraordinaires:	3.903.948.-
Total des recettes ordinaires:	4.002.595.-
Total général des recettes:	7.906.543.-
Total des dépenses extraordinaires:	0
Total des dépenses ordinaires:	5.102.029.-



L'avenue de la Gare hier (1896)



.....et aujourd'hui (1996)

Total général des dépenses:	5.102.029.-
Boni:	2.804.514.-
4. Budget de 1996	
Boni présumé fin 1995:	2.804.514.-
Total des recettes extraordinaires:	2.804.514.-
Total des recettes ordinaires:	4.753.095.-
Total général des recettes:	7.557.609.-
Total des dépenses extraord.:	0
Total des dépenses ordinaires:	7.436.460.-
Total général des dépenses:	7.436.460.-

Boni: 121.149.-

05. Demandes de subsides

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix d'accorder des subsides extraordinaires aux associations suivantes:

- 12 STONNE MARCHE ZU DIKRICH a.s.b.l.
Subside de démarrage: 10.000.-
- ACCUEIL DES ENFANTS DU TCHERNOBYL a.s.b.l.
Aide aux familles et aux enfants Biélorusse victimes de Tchernobyl 5.000.-
- INITIATIVE LIEWENSUFANK a.s.b.l.
Subside pour ses activités: accompagnement remarquable et une consultation compétente pour les futurs et jeunes parents 3.000.-
- FEDERATION NATIONALE DES ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DU LUXEMBOURG
Construction de "Hospital and Rehabilitation Center for disabled children" 3.000.-
- COIN DE TERRE ET DU FOYER (section DIEKIRCH)
Fête des Mères 1995 3.000.-
- FONDATION "HELLEF FIR D'NATUR"
Financement de ses activités 2.000.-

06. Approbation de contrats de bail

Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix un contrat de bail entre la Ville de Diekirch et le Cercle Nautique Diekirch relatif aux immeubles sis au lieu-dit "Al Schwemm".

07. Marché mensuel

A l'unanimité des voix le Conseil communal a décidé de transférer à partir de 1996 le jour de marché du mois de janvier du 2e au 3e mardi du mois.

08. Fixation des Nuits blanches pour 1996

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix de fixer les nuits blanches concernant tous les débits de la Commune de Diekirch pour 1996 comme suit:

jour	Dates	Fêtes/Festivités
Vendredi	16 février	Carnaval
Samedi	17 février	Carnaval
Dimanche	18 février	Carnaval
Dimanche	25 février	"Buergsonndig"
Dimanche	17 mars	Mi-Carême
Dimanche	07 avril	Pâques
Lundi	08 avril	Lundi de Pâques
Mardi	30 avril	Veille de la Fête du Travail
Samedi	25 mai	Veille de la Pentecôte
Dimanche	26 mai	Pentecôte
Samedi	22 juin	Veille de la Fête Nationale lux.
Samedi	13 juillet	Veille de la Fête Nationale franç.
Samedi	20 juillet	Veille de la Fête Nationale belge
Samedi	10 août	Kermesse
Dimanche	11 août	Saint Laurent
Samedi	17 août	"
Samedi	21 septembre	Kermesse sept.
Dimanche	22 septembre	"
Lundi	23 septembre	"
Mardi	24 décembre	Veille de Noël
Mercredi	25 décembre	Noël
Mardi	31 décembre	St. Sylvestre

09. Approbation de plusieurs décomptes

Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix les décomptes ci-après:

1. ACQUISITION ABRIS VOYAGEURS devis: 600.000.- décompte: 598.748.-	Equipe Jeunes Mamans 5.000.- Société Protectrice des Animaux Ettelbruck/Diekirch 5.000.- Greenhoppers Diekirch 5.000.-
2. SERVICE TECHNIQUE: REMPLACEMENT DU TRACTEUR devis: 2.200.000.- décompte: 2.187.906.-	2. Syndicat d'Initiative Diekirch 75.000.-
3. SERVICE TECHNIQUE: ACQUISITION D'UN MINI-TRACTEUR + ACCESSOIRES devis: 1.700.000.- décompte: 1.680.001.-	3. Associations Agricoles et Horticoles Comice agricole 5.500.- Coin de Terre et du Foyer 10.000.- Union des Apiculteurs du Canton de Diekirch 5.000.-
4. REPARATION DU PARC ECHELLE 1 - 3 DE L'AUTO ECHELLE DL 30 devis 300.000.- décompte: 212.272.-	4. Foyer de la Femme 10.000.-
5. REMPLACEMENT DES HORLOGES-MERES AVEC SONNERIE: ECOLE DES GARCONS ET ECOLE SAUERWISS devis: 250.000.- décompte: 200.565.-	5. Associations à caractère culturel Cercle d'Echecs 5.500.- Cercle Philatélique 5.500.- Ciné-Caméra Club 10.000.- Les Amis du Vieux Diekirch 10.000.- La Palette 10.000.- Photo-Club 10.000.- Amitiés Italo-Luxembourgeoises 5.500.- Intellectuels Catholiques du Nord 10.000.- Mosaïk 10.000.-
6. ACQUISITION DE MATERIEL DE SIGNALISATION ROUTIERE devis: 500.000.- décompte: 495.206.-	6. Associations de Chant et de Musique Chorale Sainte Cécile 20.000.- Sängerbond Dikrich 20.000.- Dikkriker Solschlüsselcher 15.000.- Fanfare du Lycée Classique 10.000.-
7. ACQUISITION CENTRAL TELEPHONIQUE POUR LE CENTRE DE SECOURS devis: 300.000.- décompte: 218.983.-	7. LASEP Diekirch 30.000.-
8. RESEAU URBAIN A EAU CHAUDE: CONSTRUCTION LOCAL POUR POMPES - TABLEAU DE COMMANDE - REGULATION devis: 1.500.000.- décompte: 1.490.154.-	8. Schwänzschull Dikrich 15.000.-
9. SERVICES INDUSTRIELS: REFECTION DE LA TOITURE DE L'ANCIENNE USINE A GAZ devis: 700.000.- décompte: 698.520.-	9. Sapeurs-Pompiers 20.000.-
10. RESEAU URBAIN A EAU CHAUDE: REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE - SERVICES INDUSTRIELS devis: 1.800.000. décompte: 1.800.768.-	10. Prix de la Ville de Diekirch pour la Conservation du Patrimoine Naturel 15.000.-
<u>10. Fixation des subsides communaux ordinaires pour 1996</u>	
Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix de fixer les subsides communaux ordinaires comme suit:	
1. Sociétés locales diverses	
Amiperas Diekirch 15.000.- D'Eselen aus der Sauerstad Dikrich 10.000.- Guides Saint Laurent 20.000.- Scouts Tony Noesen 20.000.- Natur- a Vulleschutzliga Dikrich 10.000.- Société des Artisans 5.500.- LPPD Diekirch/Vianden 5.000.- Amicale "Ons Jongen" Dikrich 5.000.- Amicale des Anciens Artilleurs 5.000.-	11. Sociétés sportives Amis de la Pêche 9.000.- ARA-Nord (Arbitres) 6.500.- Basketball-Club (BBCD) 12.000.- Cercle Athlétique CELTIC 24.000.- Cercle de Natation 12.000.- Cercle de Plongée OCTOPUS 9.000.- Cercle Nautique (Canoé-kayak) 9.000.- CHEV-Escime 14.500.- CHEV-Handball 24.000.- CHEV-Volleyball 19.500.- Entente des Sociétés Sportives 8.500.- FCM Young Boys 37.500.- Société de Gymnastique 24.000.- Taekwondo-Club 10.000.-

Tennis-Club	15.000.-
Velo-Club	12.000.-
Yoga-Club "Pranayama"	5.000.-
12 Stonne Marche	5.000.-

11. Approbation de conventions

Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix une convention: entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, la Commune de Diekirch et l'a.s.b.l. "Centre d'Information, de Réunion et d'Animation pour la Jeunesse" relative au fonctionnement de Centre de Rencontre pour Jeunes de Diekirch.

12. Ce point de l'ordre du jour a été reporté à une séance ultérieure.

13. Personnel communal

a. Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix (vote secret)

1. d'accorder démission honorable de ses fonctions de chargé de cours VIOLON à M. Samuel TSE (pour des raisons de santé) et
2. de nommer la demoiselle An-Ya TSE comme remplaçante de M.TSE démissionnaire jusqu'à la fin de l'exercice scolaire.

b. Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix de nommer à partir du 01.01.1996 jusqu'au 31.12.1996 la demoiselle Sandrine FRENAY-DEGROTTE comme psychologue au Service de Guidance de l'Enfance.

14. Modifications au règlement-taxe général

A l'unanimité des voix le Conseil communal a décidé de modifier le règlement-taxe général comme suit:

- taxe de location à percevoir sur les exploitants du commerce de taxis du chef de la réservation d'emplacements définis pour le stationnement de leurs véhicules:

1.000.- frs par mois par emplacement

- fixation de la taxe pour la dispersion des cendres au cimetière: 5.000.- frs

15. Décision de principe: Raccordement au réseau de transport du gaz naturel

Suite à une discussion approfondie, le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix de confirmer sa décision quant à un raccordement de la Ville de Diekirch au réseau du gaz naturel

16. Approbation d'un devis révisé + vote d'un crédit spécial supplémentaire

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix d'approuver un devis révisé concernant la mise en place de dispositifs de protection des piétons et arbres (promenade de la Sûre, Place de l'Etoile, rue de Stavelot, Esplanade) et de voter le crédit spécial supplémentaire afférent de 1.000.000.- frs.

18. Budget rectifié 1995 et Budget 1996

Le budget rectifié 95 et le budget 96 ont été approuvés par le Conseil communal avec 7 voix positives et 4 voix négatives (PCS).

Gemeindeschuld am 31.12.95 Dette communale au 31.12.95

Saldo der 9 Anleihen aus den Jahren 1977 - 93
Solde des 9 emprunts des années 1977 - 93

190.730.421.-

Saldo einer Verschuldung durch Leasingvertrag (1992)
Solde d'un engagement par contrat-leasing (1992)

11.413.047.-

Total der Gemeindeschuld am 31.12.95
Total de la dette communale au 31.12.95

190.730.421.- + 11.413.047 =

202.143.468.-

Gemeindeschuld zum Vergleich
Dette communale en comparaison

Gesamtschuld am:
Dette totale au:

31.12.93	250.000.000.-
31.12.94	225.200.000.-
31.12.95	202.100.000.-

Résumé de la séance du Conseil communal du 29 janvier 1996

Ordre du joura. Séance publique

01. Informations du Collège des Bourgmestre et Echevins au Conseil communal
02. Modifications au règlement de la circulation
03. Personnel communal - Piscine
04. Décomptes
05. Urbanisme
06. Plan d'énergie pour la Commune de Diekirch

Présents: Mme WAGNER, bourgmestre
MM. BRACHMOND et GONNER, échevins,
Mme BOEVER, MM. BOHNERT, BLUM, DAHM,
EISCHEN, HAAGEN, THIBEAU, conseillers

Absent: M. BONERT (excusé)

03. Personnel communal - Piscine

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix (vote secret) d'engager les instructeurs de natation suivants:
Ernest TOCK et Gaston BECKER

04. Décomptes

A l'unanimité des voix le Conseil communal a approuvé les décomptes ci-après:

1. Télédistribution: Réseau rue Muller-Fromes, conduite poste 20 KV Walebroch
devis: 1.500.000.- décompte: 1.228.488.-
2. Services Industriels: Remplacement des installations de surveillance du Service de permanence
devis: 600.000.- décompte: 532.184.-
3. Construction d'un poste de transformation dans la zone industrielle au Walebroch
devis: 5.635.000.- décompte: 5.510.483.-

4. Agrandissement des bureaux des Services Industriels
devis: 5.840.151.- décompte: 5.745.450.-

5. Acquisition d'une pompe immergée pour le puits près du Centre sportif
devis: 600.000.- décompte: 490.739.-

6. Etablissement d'un relevé biotopique
devis: 34.890.- décompte: 34.890.-

7. Acquisition d'un piano à queue pour l'Ecole de Musique
devis: 1.000.000.- décompte: 600.000.-

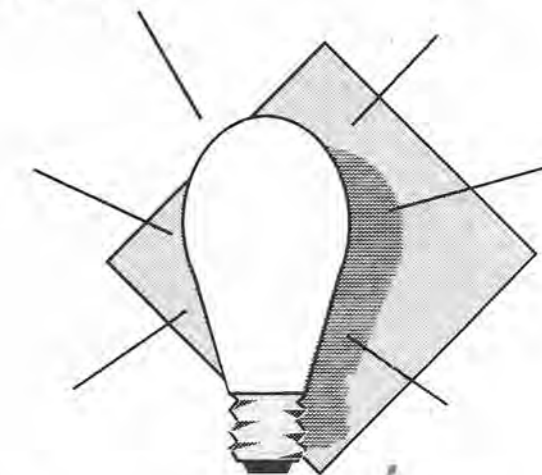
8. Centre Sportif: Travaux de réaménagement aux vestiaires et acquisition d'équipements pour les vestiaires
devis: 1.200.000.- décompte: 1.194.777.-

05. Urbanisme

Ce point de l'ordre du jour a été reporté à une séance ultérieure.

06. Plan d'énergie

Suite aux explications lui fournies par Monsieur Léon SCHMIT, Chef des Services Industriels, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix le plan pour la distribution en énergie de la Ville de Diekirch.



La présente séance a été clôturée par une séance de travail non publique.

Résumé de la séance du Conseil communal du 28 février 1996

Ordre du jour

Séance publique

01. Informations du Collège des Bourgmestre et Echevins au Conseil communal
02. Modifications au règlement de la circulation
03. Personnel communal
 - Avenant à un contrat de travail
 - Allocation d'une prime d'astreinte
 - Engagement d'un surveillant pour le Musée National d'Histoire Militaire
04. Maison de Retraite: Engagement garde de nuit rempli.
05. Approbation de décomptes
06. Demandes de subsides extraordinaires
07. Approbation d'un contrat de bail
08. "Al Braueri": Accord de principe du Conseil communal pour la construction d'un internat
09. Approbation de devis
10. Urbanisme: Décision provisoire: projet d'aménagement particulier Ferdy *SCHAACK*, lotissement "Über der Sauer"
11. Approbation du règlement relatif à la gestion des ordures du SIDEK

Séance secrète

12. Indigénat

Présents: Mme *WAGNER*, bourgmestre, MM. *BRACHMOND*, *GONNER*, échevins, Mme *BOEVER*, MM. *BOHNERT*, *BLUM*, *BONERT*, *DAHM*, *EISCHEN*, *HAAGEN*, conseillers

Excusé: M. *THIBEAU*, conseiller

02. Modifications au règlement de la circulation

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix d'interdire la circulation et le stationnement dans la cour de l'Ecole des Filles.



Cour de l'Ecole des Filles

03. Personnel communal

Parmi 43 candidatures le Conseil communal a décidé par 7 voix d'engager la dame Madeleine *PEIFFER-SCHMITZ* de Diekirch comme surveillante au Musée National D'Histoire Militaire (3 voix ont été attribuées au sieur Frank *LORANG* de Luxembourg).

04. Maison de Retraite

A l'unanimité des voix, le Conseil communal a décidé d'engager la dame Marie-Jeanne *BERSCHIED-KEILEN* de Hosingen comme garde de nuit à la Maison de Retraite pour le remplacement d'une aide-soignante/garde de nuit bénéficiant d'un congé de maternité.

05. Approbation de décomptes

Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix les décomptes ci-après:

1. Maison de Retraite: Installation de détecteurs d'incendie

devis: 200.000.- décompte: 154.450.-

2. Mesures de protection contre les inondations

devis: 1.100.000.- décompte: 1.091.904.-

3. Travaux d'infrastructure: Redressement de la rue Kockelberg

devis: 8.100.000.- décompte: 8.425.365.-

4. Hotel de Ville: Travaux d'entretien et remise en état

devis: 1.500.000.- décompte: 1.219.531.-

06. Demandes de subsides extraordinaires

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix d'attribuer des subsides extraordinaires aux associations suivantes:

- | | |
|-----------------------------------------------|-------------|
| 1. Patlux: | 10.000.- |
| 2. "L'Ecole adopte un monument" | 150.000.- |
| 3. Fondation luxembourgeoise contre le cancer | 4.000.- |
| 4. Groupe théâtral "Mir Pantomime" | 5.000.- |
| 5. Amicale "Garnisounsmusek Dikrech" | 25.000.- |
| 6. Syndicat d'Initiative: Ajustement | 1.700.000.- |

07. Approbation d'un contrat de bail

A l'unanimité des voix le Conseil communal a décidé d'ajuster le loyer du Syndicat d'Initiative et de le fixer à 3.400.000.- francs (motif: le mauvais bilan de la saison touristique 1995).

08. "Al Braueri"

Le Conseil communal est en principe d'accord avec 9 voix positives et une abstention (M. *DAHM*), à céder le complexe "Al Braueri" à l'Etat pour y construire un internat, si ce dernier se décide pour ce site.

09. Approbation de devis

2 devis ont été approuvés à l'unanimité des voix par le Conseil communal:

a. Mise en place d'une nouvelle canalisation dans la rue du Gymnase: 2.812.417.- frs

b. Mise en état de la voirie rurale pour 1996:
Travaux ordinaires: 1.000.000.- frs
Travaux extraordinaires: 3.000.000.- frs

10. Urbanisme

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix d'approuver PROVISoireMENT un projet d'aménagement particulier présenté par le sieur Ferdy *SCHAACK* et concernant un lotissement sis dans la route de Gilsdorf.

11. Approbation du règlement relatif à la gestion des ordures du SIDEK

A l'unanimité des voix, le Conseil communal a décidé d'approuver le règlement du SIDEK et concernant la gestion des ordures ménagères.



Al Braueri

Le Budget communal

Les principes

Le pouvoir budgétaire trouve son fondement dans les articles de la Constitution:

Art. 107 (1) *Les Communes forment des collectivités autonomes à base territoriale, possédant la personnalité juridique et gérant par leurs organes leur patrimoine et leurs intérêts propres.*

(3) *Le Conseil établit annuellement le budget de la Commune...*

L'établissement d'un budget est le premier acte de gestion par lequel la Commune manifeste son existence et l'autorité communale sa puissance politique.

La définition et le rôle

Le budget est le tableau des prévisions de toutes les recettes et de toutes les dépenses à effectuer au cours de l'exercice pour lequel il est voté.

Le budget est l'acte le plus important de la gestion communale puisqu'il contient le programme de l'action communale et tous les éléments de la vie communale.

Le service ordinaire et extraordinaire

Les recettes et les dépenses des chapitres ordinaire et extraordinaire ne peuvent être confondues. Les dépenses de chaque chapitre sont équilibrées par des recettes de même nature.

Le chapitre ordinaire

Le chapitre ordinaire du budget comprend les dépenses et recettes de la gestion courante de la Commune.

Appartiennent notamment au chapitre ordinaire des dépenses:

- les dépenses annuelles imposées aux Communes par la loi;
- les frais de fonctionnement des divers services communaux y compris les frais d'entretien et de réparation courants;

- la participation aux frais de fonctionnement des syndicats de Communes et des établissements publics placés sous la surveillance des Communes;
- les intérêts, les frais financiers et autres charges de la dette communale;
- l'amortissement régulier des emprunts;
- les subventions d'encouragement et les cotisations aux associations ainsi que les participations à leurs frais de fonctionnement;
- les reprises pour recettes ordinaires non rentrées en cours de l'exercice ainsi que les décharges accordées pour les recettes ordinaires.

Appartiennent notamment au chapitre ordinaire des recettes:

- les impôts et taxes communales;
- les revenus des propriétés communales;
- les intérêts, dividendes et autres revenus de capitaux;
- les remboursements pour services rendus par la Commune;
- les subsides et participations spécifiques de l'Etat aux dépenses ordinaires ainsi que les dotations générales de l'Etat pour le service ordinaire.

Font également partie du chapitre ordinaire des recettes.

- l'excédent de recettes du chapitre ordinaire des exercices précédents;
- les reprises pour recettes ordinaires non rentrées pendant l'exercice précédent.

Le chapitre extraordinaire

Le chapitre extraordinaire du budget comprend les dépenses et recettes en capital.

Appartiennent notamment au chapitre extraordinaire des dépenses:

- les acquisitions d'immeubles et les rentes viagères;
- les acquisitions des biens meubles, dont la durée de vie dépasse une année;
- les achats de titres et de valeurs;
- le coût des constructions et de grosses réparations des bâtiments communaux;
- le coût des travaux neufs d'infrastructures

- routières, de la pose des conduites souterraines et aériennes ainsi que les frais de remplacement de ces équipements;
- la participation aux frais d'investissement des syndicats et des établissements publics placés sous la surveillance des communes ainsi que la participation à l'amortissement de leurs emprunts;
- le remboursement anticipé d'emprunts;

Font également partie du chapitre extraordinaire des dépenses:

- les subventions et participations à des investissements réalisés par des associations et par des particuliers;
- l'excédent de dépenses du chapitre extraordinaire des exercices précédents;
- les reprises pour recettes extraordinaires non rentrées au cours de l'exercice ainsi que les décharges accordées pour les recettes extraordinaires.

Appartiennent notamment au chapitre extraordinaire des recettes:

- les ventes immobilières
- les ventes des biens meubles dont la durée de vie dépasse une année;
- les ventes de titres et de valeurs;

- les taxes et remboursement ayant pour objet des dépenses d'investissement de la Commune;
- les subsides et participations de l'Etat et d'autres organismes aux dépenses extraordinaires;
- les emprunts;
- les donations et legs.

Font également partie du chapitre extraordinaire de recettes:

- l'excédent de recettes du chapitre extraordinaire des exercices précédents;
- les reprises pour recettes extraordinaires non rentrées pendant l'exercice précédent.

L'établissement, le vote et l'arrêté du budget

Le budget passe par trois phases:

- l'établissement du projet de budget, qui incombe au Collège des Bourgmestre et Echevins,
- le vote, qui appartient au Conseil communal,
- l'arrêté définitif, qui est réservé au Ministre de l'Intérieur.

(Source: Ministère de l'Intérieur)

Graphique des recettes et dépenses du budget ordinaire 1996

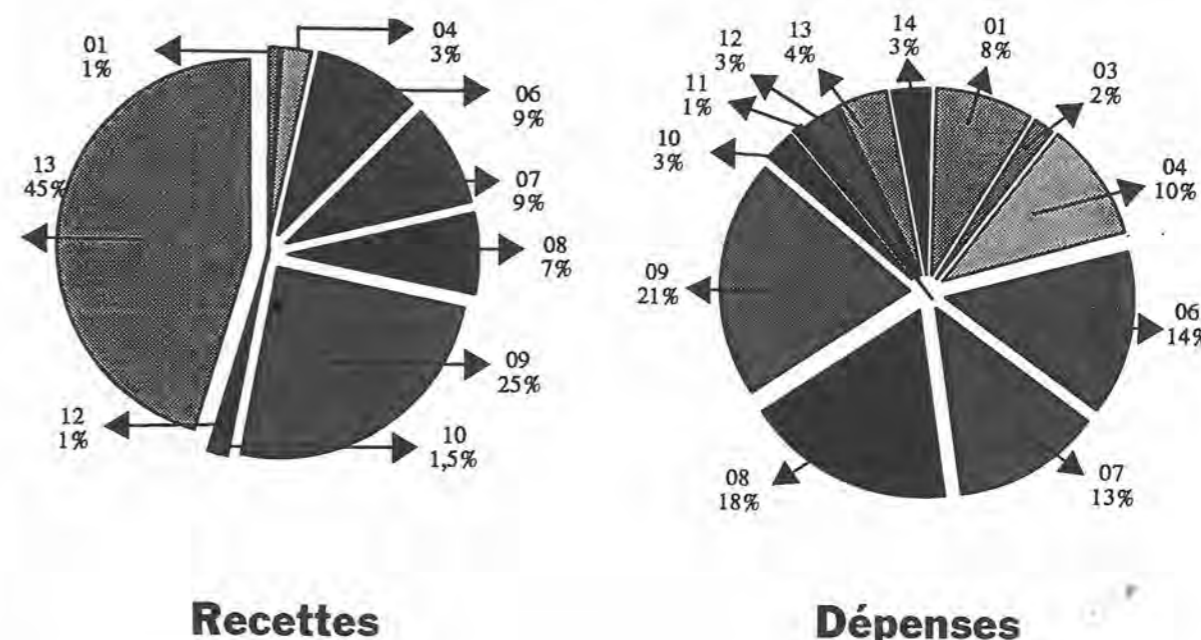


Tableau récapitulatif du budget ordinaire de l'exercice 1996

	Recettes	Dépenses
01. Administration générale.....	5.324.215.-	47.385.478.-
03. Ordre public et sécurité.....	1.807.500.-	9.707.659.-
04. Enseignement.....	15.650.000.-	57.916.709.-
05. Hygiène et santé.....	500.000.-	794.369.-
06. Prévisions sociales.....	55.652.391.-	80.393.056.-
07. Logements, aménagement du territoire et environnement.....	57.784.000.-	73.331.411.-
08. Culture, loisirs et cultes.....	43.572.440.-	99.877.902.-
09. Production et transport d'énergie.....	156.700.000.-	117.281.417.-
10. Agriculture, viticulture et domaine forestier.....	6.540.000.-	15.441.151.-
11. Affaires économiques.....	364.000.-	4.144.065.-
12. Transports et communications.....	4.830.000.-	18.313.698.-
13. Recettes/dépenses non ventilables...	288.010.000.-	23.269.915.-
14. Dette communale.....		18.670.183.-
Totaux généraux:	636.734.546.-	566.527.013.-

Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 1996

	Ordinaire	Extraordinaire
Total des recettes	636.734.546.-	132.019.766.-
Total des dépenses	566.527.013.-	263.274.882.-
Boni propre à l'exercice	70.207.533.-	
Mali propre à l'exercice		- 131.255.116.-
Boni présumé fin 95	71.364.599.-	
Mali présumé fin 95		
Boni général	141.572.132.-	
Mali général		- 131.255.116.-
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 131.255.116.-	+ 131.255.116.-
Boni définitif 96	10.317.016.-	

Budget

Budget 1996 Haushalt 1996 Sommes votées par le Conseil communal

- Acquisition de matériel informatique pour le service facturation	1.500.000.-	- Vieille Eglise: Travaux de réaménagement intérieurs	500.000.-
- Acquisition de matériel d'incendie	196.000.-	- Centre sportif: chaufferie remplacement des pompes etc.	3.000.000.-
- Réseau urbain eau chaude		- mise en peinture des portiques en acier	1.500.000.-
- Raccordement écoles primaire et gardienne Sauerwiss	1.050.000.-	- remplacement des garde-corps sur la terrasse	800.000.-
- Extension quartier rues St. Nicolas-Place Bech - rue Wathlet	2.500.000.-	- Distribution gaz naturel: raccordement de la Brasserie	3.000.000.-
- Prolongement réseau Sauerwiss - immeuble Kiesch (rue Olinger)	500.000.-	- Montée de la Seitert: installation d'un éclairage de style	400.000.-
- Carrefour rues Brasserie-Croix-Gymnase: acquisition de matériel pour la réalisation du ch. urb.	5.520.000.-	- Acquisition d'une illumination de fin d'année	1.200.000.-
- idem: acquisition de matériel pour l'éclairage de style	2.185.000.-	- Voirie rurale: réfection du chemin "op Kreischent"	2.500.000.-
- Aménagement de la cour de l'école des filles	1.500.000.-	- Plantation de haies: "Bamerdall et Schätzebierg"	170.000.-
- Ecole Gardienne rue de l'Hôpital: remplacement de 10 fenêtres	250.000.-	- Construction d'un chemin forestier: "Friedbösch - Mechelsbaach"	1.500.000.-
- Ecole des Filles: remplacement de 8 fenêtres	600.000.-	- Route d'Ettelbruck, côté droit: plantation d'arbres	170.000.-
- "Al Hotelschull" Salle des Fêtes: acquisition de chaises et de tables	525.000.-		
- Maison de Retraite:			
- Acquisition matériel et mobilier de 1er secours	260.000.-		
- Remplacement du lave-vaisselle	288.000.-		
- Aménagement d'une sortie de secours au 1er étage	120.000.-		
- Adaptation de l'installation des détecteurs de feu aux prescriptions européennes	2.750.000.-		
- Mesures de protection contre les inondations (projet à réaliser avec les Ponts et Chaussées)	10.000.000.-		
- Construction habitations sociales Villa Lola (1ere étape) ▲	33.000.000.-		
- Vieux Diekirch: réaménagement des rues (1ere étape)	7.000.000.-		
- Parkhaus, rue du Moulin ▲	68.000.000.-		
- Construction d'un pont pour piétons près de la maison Speicher rue Clairefontaine	4.000.000.-		
- Cimetière: aménagement d'une aire pour la dispersion des cendres	200.000.-		
- Eau potable: mise en état des têtes de regard des captages	1.500.000.-		
- Kulturhaus (anc. maison Treinen) réaménagement et transformations ▲	17.500.000.-		

▲ y compris les reports de 1995



Construction d'un "Parkhaus"
démolition de l'ancienne maison Nosbusch
(29.02.96)

Analyses des Eaux potables du 21.02.96

ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT
Division des Eaux
1a, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg

Luxembourg, le 28.02.96
Téléphone: 40 56 56-423
Téléfax: 49 18 84

RESULTAT DE L'ANALYSE D'EAU No : 808-813

Echantillon marqué : Eaux potables Diekirch
Requérant : Administration de l'Environnement / Ville de Diekirch Services Industriels
Prélevé le : 21.02.96
Reçu le : 21.02.96

CARACTERES ORGANOLEPTIQUES ET PHYSIQUES

Matières en suspension	mg/l	1	2	3	4	5	6	7
Couleur		incolore	incolore	incolore	incolore	incolore	incolore	
Odeur		inodore	inodore	inodore	inodore	inodore	inodore	
Turbidité		limpide	limpide	limpide	limpide	limpide	limpide	
Température	°C							
Conductivité électrique à 20 °C	uS/cm	260	1000	312	360	332	316	

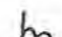
CARACTERES CHIMIQUES

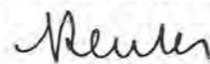
		7,0	7,0	7,1	7,1	7,1	7,4
pH							
Chlorures	Cl mg/l	19	48	20	22	21	21
Sulfates	SO4 mg/l	23	226	33	45	39	34
Phosphates	P mg/l						
Nitrates	NO3 mg/l	27	20	26	26	26	27
Nitrites	NO2 mg/l	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Ammonium	NH4 mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Sodium	Na mg/l	4,9	24,6	6,3	7,3	6,6	10,4
Potassium	K mg/l	1,3	2,5	1,3	1,3	1,3	1,2
Oxygène dissous	O2 mg/l						
Dureté totale	dégrés français	12,0	55,9	14,8	17,0	15,7	14,2
Dureté carbonatée	dégrés français	7,1	31,3	8,5	9,9	9,3	9,5
Fer	Fe mg/l	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Manganèse	Mn mg/l	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Cuivre	Cu mg/l	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04
Zinc	Zn mg/l	0,02	0,02	0,02	0,04	0,01	0,05

CARACTERES BACTERIOLOGIQUES

Bacilles coliformes dans 100 ml	0	0	0	0
Escherichia coli dans 100 ml	0	0	0	0
Germes totaux par ml après 48 h à 37 °C	0	4	0	1
Germes totaux par ml après 48 h à 22 °C	1	7	0	3

Légende :	Appréciation:
1 = Source Dillingen	Au moment des prélèvements les eaux sont conformes aux normes chimiques et bactériologiques d'une eau destinée à la consommation humaine.
2 = Puits Diekirch	
3 = Mélange-Réseau Diekirch	
4 = Client rue J. l'Aveugle	
5 = Hôpital (Compteur Entrée)	
6 = Hôpital (Conduite Cuisine)	

 L'ingénieur chef de division



Règlement sur les chiens

voté par le Conseil communal en séance du 6/7/1978,
approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur
sous la date du 25/7/1978 et paru au Mémorial No A-66 du 17/10/1978

Vu la nonchalance croissante de certains propriétaires de chiens, le Collège des Bourgmestre et Echevins tient à rappeler le règlement en vigueur.

Article 1

Tous les chiens tenus sur le territoire de la Ville doivent être déclarés à l'Administration communale par la personne qui en a la garde. Cette déclaration est à faire au cours du mois de la prise en garde et à l'occasion du recensement annuel des exploitations, sur une formule spéciale délivrée par l'administration.

Article 2

Tous les chiens circulant sur la voie publique doivent être tenus en laisse et la longueur de celle-ci n'excédera pas un mètre. Les chiens dangereux doivent porter une muselière.

Article 3

Il est défendu d'amener les chiens dans les restaurants et cafés, dans les magasins de produits alimentaires et en général dans les autres lieux publics dans la mesure où la présence d'un chien compromet le caractère du lieu ou incommode le public. Les propriétaires ou gardiens de chiens doivent empêcher ceux-ci de salir par leurs excréments les trottoirs, zones piétonnes, places de jeux et de verdure publiques ainsi que les constructions se trouvant aux abords.

Article 4

Les chiens de garde ne peuvent être mis en liberté dans l'intérieur des lieux gardés que lorsque toutes les portes d'accès auront été fermées à clef.

Article 5

Les propriétaires ou gardiens de chiens sont tenus à prendre les dispositions nécessaires pour éviter que ces chiens ne troublent la tranquillité publique ou le repos des habitants par des aboiements ou des hurlements répétés.

Article 6

Est soumis à l'autorisation du Collège des Bourgmestre et Echevins l'établissement de chenils servant à l'élevage ou à l'hébergement de chiens.

Article 7

Il est défendu d'employer des chiens comme bêtes de trait sur la voie publique.

Article 8

Une taxe sur les chiens est perçue au profit de la Ville, elle est fixée par règlement-taxe.

Article 9

Les chiens errants peuvent être saisis et mis en fourrière par les agents de la force publique. S'ils ne sont pas réclamés dans les cinq jours, il pourra en être disposé.

Article 10

Quiconque reçoit chez lui un chien errant doit en faire immédiatement la déclaration au commissaire de police.

Article 11

Sans préjudice des peines prévues par les lois existantes, les contraventions aux prescriptions du présent règlement seront punies d'un emprisonnement de un à sept jours et d'une amende de 250 à 2500 francs, ou d'une de ces peines seulement.

Article 12

Le présent règlement abroge toutes les dispositions contraires contenues dans des règlements antérieurs sur la même matière.

Ajustement de la taxe sur les chiens °

Considérant que les frais résultant de l'obligation des services communaux pour le nettoyage des chemins et aires de verdure du parc, des accotements de la voirie et des sentiers de promenade, des aires de jeux, de la zone piétonne, des trottoirs, des places publiques, suite aux souillures par les excréments des chiens ne cessent d'augmenter et après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

de fixer à partir de l'exercice 94 les taxes annuelles sur les chiens comme suit:

1er chien	2.000.- frs
2ième chien	2.600.- frs
chien supplémentaire à partir du 3ième chien	3.200.- frs

° Extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal du 21.03.94

Informations culturelles

Cinéma

Ciné SCALA
31, rue Jean l'Aveugle

- Das wöchentliche Kinoprogramm erfahren Sie in den Tageszeitungen, im Schaufenster des Kino "SCALA" und in den Anzeigevitrinen ("Kluuster", Place de la Libération, Château Wirtgen und am Bahnhof) sowie über das "INFOTELEFON" No 1821. Das Kinoprogramm des Ciné "SCALA" kann zum Preise einer normalen Verbindung unter dieser Nummer abgerufen werden.

Demnächst im Programm:

Les Trois Frères
Babe
Le Bonheur est dans le Pré
Seven
Broken Arrow
Dangerous Minds
Coycat
Jumanji
Indien in the Cupboard
Heat
Dead Man Walking
Sense and Sensibility
Toy Story

Concerts

Mercredi
24 avril 96 **Concert dans le cadre du "Festival International de Guitare"**
Vieille Eglise Saint Laurent

Dimanche
28 avril 96 **Concert par la Rondelle (direction Lé LASSANS) et par un ensemble musical sous la direction de M.SMUTNY**
Vieille Eglise Saint Laurent

In der ersten Hälfte des Konzerts singt der luxemburgische Chor "La Rondelle" unter der Leitung von Lé LASSANS Werke a cappella. Nach der Pause kommt ein Werk für Flöte und Klavier zur Aufführung. Den Höhepunkt bildet das Schlußwerk, die Kammerkantate "Legende aus dem Rauch des Kartoffelkrautes" von Bohuslav MARTINU.

Dieses sehr attraktive Werk in der ungewöhnlichen Besetzung von Flöte, Klarinette, Horn, Akkordeon, Klavier, gemischtem Chor und 3 Solostimmen wird von dem bekannten Prager Musiker und Dirigenten Jiri SMUTNY dirigiert.

Jiri SMUTNY, geboren 1932, hat mit mehreren namhaften Prager Ensembles gearbeitet; als Komponist hat er Lieder, Kammermusik, Orchestermusik und Opern, u.a. nach Texten von Dürrenmatt, geschrieben.

Jeudi
09 mai 96 **Concert par la Chorale municipale "Saengerbund" organisé par les "Soroptimistes" Diekirch**
Vieille Eglise Saint Laurent

Programme:

I.
Bonjour, mon coeur (Orlando di Lasso)
Tourdion (Attaignant)
Mice and Men (ar. Hug S. Robertson)
Drei schöne Dinge fein (Daniel Friderici)
Feinslieb, du hast mich g'fangen (H. L. Hassler)

II.
Berg und Tal (F.Mendelssohn-Bartholdy)
O, wunderbares, tiefes Schweigen (idem)
Die Nachtigal (idem)
Auprès de ma Blonde (Fr. Darcieux)
Ein Stündlein wohl vor Tag (Hugo Distler)

III.
Marienlieder (Johannes Brahms)

Direction: Jos STUTZ

Vendredi
17 mai 96 **Concert par l'Ensemble symphonique de l'école de Musique**
Direction: N.Colling
Vieille Eglise Saint Laurent

Samedi
18 mai 96 **Concert par le "Duetto Giocondo" dans le cadre du Festival Européen pour musique à Plectres**
Vieille Eglise Saint Laurent

Dimanche
26 mai 96 **Concert par le "Quartetto Passoviae" de Kosice**
20.00 hrs **Vieille Eglise Saint Laurent**

Programme:

- Quartett Op. 76, No 5 Josef HAYDN

Allegretto - Cantabile e mesto
Menuetto - Presto

- Rosamunde-Quartett in La Minore
Franz SCHUBERT

- Quartetto Fa Maggiore
Op. 96 - Amerikanisches Quartett
Antonin DVORAK

Allegro ma non troppo
Lento
Molto vivace
Vivace ma non troppo

Das Quartett von Kosice entstand im Jahre 1972. Es wurde eines der bedeutendsten Repräsentationsensembles der Slowakei. Für sein Auftreten auf dem Interpodium 1975 in Bratislava hat das Quartett den Preis für die beste Leistung erworben. Dies wurde ein wichtiger Markstein für seine künstlerische Tätigkeit. Das Quartett von Kosice ist mit viel Erfolg auf vielen einheimischen und ausländischen Musikfesten aufgetreten (Musikfestspiele Bratislava, Prager Frühling, Warschauer Herbst, Montpellier und "Grasse Rithma"). Sein Repertoire begreift Werke aller Stilperioden; den Werken der zeitgenössischen slowakischen Autoren wird auch viel Aufmerksamkeit gewidmet.

Im Laufe der Zeit hat das Quartett von Kosice mehrere Änderungen in seiner Besetzung vorgenommen. Seit 1992 ist es als "Quartetto Passoviae" bekannt. Das Quartett arbeitet regelmäßig mit dem Slowakischen Rundfunk und Fernsehen zusammen.



Le "Quartetto Passoviae"

Milan KYJOVSKY - geboren in Kosice, studierte am Konservatorium in Kosice bei Professor VODICKA. Dann besuchte er die Fakultät für Musik der Hochschule für musische Künste bei den Professoren J.SPITKOVA und A.MOZI. Bereits während des Studiums war er tätig in verschiedenen Kammerensembles in Bratislava. Gegenwärtig ist er Professor für Geige am Konservatorium in Kosice.

Sefan DEMETER - studierte am Konservatorium in Kosice bei Professor F.VODICKA. Seine Hochschulstudien hat er am Konservatorium in Sofia bei Professor Bojan LECEV beendet. Zur Zeit ist er stellvertretender Konzertmeister in der staatlichen Philharmonie von Kosice.

Juraj SARISSKY - geboren in Presov, studierte Musik in Presov und in Kosice. Er vervollkommnete seine Violakenntnisse in Moskau bei den Professoren ODINEC und STRACHOVA. Er lehrt als Professor am Konservatorium in Kosice.

Milan CERVENAK - geboren in Gemerska Poloma, studierte am Konservatorium in Kosice. Anschliessend besuchte er die Fakultät für Musik an der Akademie der musischen Künste in Prag bei Professor CERNY. Weitere Studien machte er in St.Petersburg bei den Professoren LAZKO und FARBSTEIN. Er doziert als Professor am Konservatorium von Kosice.

Exploration du Monde

Saison 1996/97

1. Les plus belles escales autour du Monde par Daniel DRION

Vendre tout et mettre les voiles pour courir le monde.... Une idée qui est banalisée. Mais passer du rêve à la réalité et à bord d'un voilier de douze mètres, égrener au fil des océans un chapelet de noms mythiques pour accomplir un voyage de dix années autour de la terre, cela reste une aventure hors du commun.

2. New York et le Nord-Est Américain par Eric COURTADE

Pour certains, le rêve américain s'incarne en New York. Pour d'autres, il évoque la Nouvelle-Angleterre ou la Virginie... Berceau de l'Amérique moderne, l'est américain, fier de son passé et résolument tourné vers l'avenir, nous propulse tour à tour de l'atmosphère dérivante de New York à la rencontre de l'archaïque population Amish de Pennsylvanie ou encore vers les envoûtantes sorcières de Salem...

Ville de Boston ou chutes du Niagara, massif des Appalaches ou baleines au large du Cap Cod, l'est des Etats-Unis est riche en contrastes, en beautés naturelles et en surprises...

3. Mondes secrets d'Asie par Jean-Pierre VALENTIN

Triangle d'or, Birmanie, Thaïlande, Inde autant de noms d'une Asie qui nous fascine... Mais connaissez-vous les Kutia Khondo, les Naga, les Akha, les Kayan ou les Intha? Elles sont autant de tribus inconnues qui font partie de ces Mondes Secrets d'Asie....

4. Le Rhin, la vie d'un fleuve par Jacques MARS

Le Rhin est à la fois un fabuleux livre d'images et un merveilleux recueil de contes et de légendes. De la Suisse à la Hollande, séparant la France de l'Allemagne, surplombé par des châteaux médiévaux, il conserve sa majesté et sa splendeur. Coeur romantique de Heidelberg, c'est aussi le rocher de Lorelei, le lac de Constance et ses palmiers, le Liechtenstein et les plus grandes chutes d'eau d'Europe. Une rencontre exceptionnelle avec l'Histoire.

Les dates et l'horaire des différentes séances seront communiqués dans la prochaine édition du "DEIWELSELTER"

Galerie

La Galerie d'Art Municipale est située au sous-sol du Château Wirtgen (Ecole de Musique)

Lors d'une exposition, la Galerie est ouverte tous les jours de 15.00 à 18.00 heures

L'entrée est libre

Expositions programmées

18.05. - 02.06.96 Jean-Claude WAGNIER
tableaux

Vernissage de l'exposition le 17 mai 96

08.06 - 23.06.96 Exposition des élèves du
Cours du Soir (LCD)

Vernissage de l'exposition le 07 juin 96

12.07 - 04.08.96 Exposition d'été
des membres de l'association artistique
"La Palette"

Vernissage de l'exposition le 11 juillet 96

Théâtre

Café-Théâtre
(org. Commission culturelle)

"Le Père Noël est une ordure"

par le TOL (Théâtre Ouvert Luxembourg)

le jeudi 25 avril 1996
à 20.00 heures

dans la salle des fêtes du Lycée Classique
de Diekirch

(Entrée rue du Gymnase)

Zur Diekircher Stadthausfrage

Auszug aus der Zeitung "Der Fortschritt"
Organ für die Interessen des Distrikts Diekirch
vom Samstag 17. Oktober 1914

In der Sitzung vom 4. Juni 1904 erklärte der Herr Bürgermeister im Namen des Schöffenkollegiums, daß für die Gemeinde das Bedürfnis zur Erbauung eines größeren Lokales sich fühlbar mache, welches man zu Festlichkeiten und Versammlungen, wie sie in der Distrikthauptstadt öfter abgehalten werden, benützen könne. Zu diesem Zwecke, fügte er hinzu, habe er das Gemeinderatsmitglied, Herrn Distriktsarchitekt KNEPPER, mit der Ausarbeitung eines Vorprojektes beauftragt und zwar sollten die Nebengebäude des alten Stadthauses, denen, ohne Durchführung einer Restauration, der Einsturz drohte, zweckdienlich um- resp. neugebaut werden. Nachdem der Rat von dem vorliegenden Vorprojekte Einsicht genommen und besonders noch den Umstand in Erwägung gezogen hatte, daß im Plane KNEPPER eine Lehrerwohnung vorgesehen war, genehmigte er denselben einstimmig.

In der Sitzung vom 22. Juni 1904, wurde der Plan, der zu einem definitiven Projekt ausgearbeitet war, nebst Kostenanschlag in der Höhe von 22.500 Fr. einstimmig der Regierung zur Genehmigung überwiesen. Im Budget figurirte ein Kredit von 25.000 Fr. der, aller Voraussicht nach, völlig genügt hätte, um den Plan KNEPPER in allen seinen Einzelheiten zur Ausführung zu bringen.

In der Sitzung vom 18. November 1904 wurde, auf Anregung des Herrn KNEPPER, eine Summe von 1150 Fr. votiert zur Instandsetzung des Daches an einem Teil des alten Stadthauses, den Hr. KNEPPER, als fertige Konstruktion, mit in seinen Plan aufgenommen hatte.

Wir wollen es hier schon gleich einschalten, daß dieses Instandsetzungs-Projekt, trotz wiederholter Reklamationen des Hrn. KNEPPER und trotz der ausdrücklichen Genehmigung des Gemeinderates, nicht zur Ausführung gelangte. So kam es, daß das Mauerwerk des fr. Teils unter den Unbilden der Witterung immer mehr zusammensank, so daß er keine Verwendung mehr finden konnte. Dadurch wurden die Konstruktionskosten des Neubaus um ein Erhebliches ver-

mehrt, und zwar aus purer Nachlässigkeit.

Am 12. August 1905 wurde das Bauprojekt KNEPPER von der Regierung genehmigt, also etwas mehr denn ein Jahr, nachdem diese Genehmigung vom Gemeinderate vorgeschlagen worden war.

Von da ab schleppte die Angelegenheit wieder bis zum Juli 1906, also nochmal ein ganzes Jahr.

Inzwischen hatten Neuwahlen stattgefunden, nach denen die HH. B. REDING und der Chef der Bauverwaltung, Hr. LANG, als neugewählte Gemeinderatsmitglieder ins Stadthaus einzogen.

In der Sitzung vom 7. Juli 1906 ging dann auf einmal Rede von 4 neuen Vorprojekten für das zu erbauende Stadthaus.

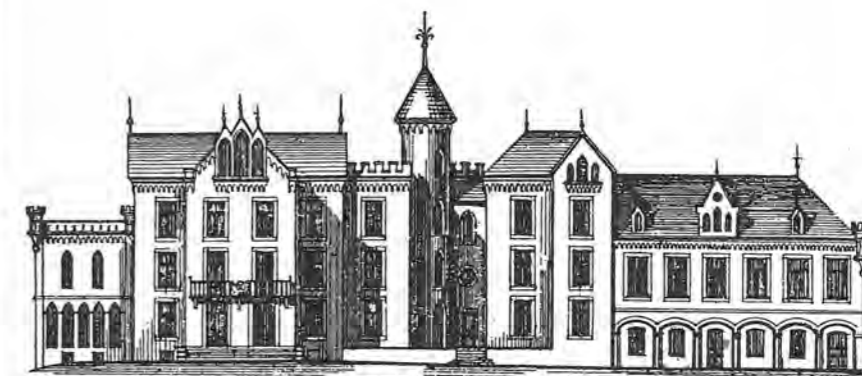
Weshalb man das vom Gemeinderate und von der Regierung genehmigte Projekt KNEPPER fallen gelassen und sich nach einem neuen Architekten umsehen wollte, darüber verlautet kein Sterbenswörtchen.

Im Berichte über die erwähnte Sitzung heißt es dann weiter, daß das Votum über ein definitiv auszuarbeitendes neues Projekt zurückgestellt werde, bis zur nächsten Sitzung.

In der Sitzung vom 14. Juli 1906 wurde bei der Abstimmung ein inzwischen neu ausgearbeitetes Vorprojekt KNEPPER, das den nachträglichen Ausstellungen am ersten Projekt KNEPPER möglichst Rechnung trug, mit 7 Stimmen bei 3 Enthaltungen abgelehnt und die Annahme des Vorprojektes des Hr. Baukonduktors SCHROEDER beschlossen.

In derselben Sitzung einigte man sich auch auf die Abtragung des inzwischen baufällig gewordenen alten Bauteiles, den man ganz gut zur Verwertung hätte erhalten können, wenn man den, auf Anregung des Hrn. KNEPPER in diesem Sinne gefaßten Gemeinderatsbeschluß hätte zur Ausführung bringen wollen. Hr. Baukonduktor SCHROEDER wurde mit der Anfertigung des Abbruchobjektes betraut.

In der Sitzung vom 9. Februar 1907 wurde der Arbeitskontrakt, den der Schöffenrat mit Hrn. Baukonduktor SCHROEDER abgeschlossen hatte genehmigt. An dieser Stelle erlauben wir uns auf einen Umstand hinzuweisen, der, wenn man nicht eine ergänzende Erklärung dazu findet, nichts mehr und nichts weniger darstellt als ein grobe Verletzung der bestehenden Gesetzgebung. Nirgends ist nämlich bis jetzt Erwähnung geschehen von einem Gemeinderatsbeschlusse, der Hrn. SCHROEDER Auftrag gegeben hätte, ein Vorprojekt auszuarbeiten.



Stadthausprojekt, mit Lehrerwohnung, des Herrn Distriktsarchitekten Knepper, das einstimmig vom Gemeinderate und von der Regierung genehmigt war, aus unbekanntem Gründen aber nicht zur Ausführung gelangte.

Kostenanschlag: 22 500 Franken.

Chronik

Ein solcher Beschluß hätte erst die notwendige Grundlage gebildet zu einem vom Schöffenrat mit Hr. SCHROEDER abzuschließenden Kontrakt.

In der Sitzung vom 25. Mai 1907, wurde beschlossen, das definitive Projekt SCHROEDER, welches er inzwischen auf Grund seines Vorprojektes ausgearbeitet hatte, der Oberbehörde zur Genehmigung zu unterbreiten.

Diese Genehmigung des Projektes des Hr. Baukonduktors SCHROEDER von seiten der Regierung traf bereits am 14. November desselben Jahres ein. Das Projekt KNEPPER hatte über ein ganzes Jahr in den Kartons der Regierung geschlummert.

In der Sitzung vom 18. Januar 1908 finden wir wieder Hr. KNEPPER auf dem Plan, der es mit seinem Gewissen nicht vereinbaren konnte, sich in den Schmollwinkel zurückzuziehen, wie er, menschlicher Weise gredet, dazu Grund genug gehabt hätte. Hr. KNEPPER machte diesmal mit seiner unbestrittenen Fachkenntnis darauf aufmerksam, daß die Frage zu untersuchen wäre, wie durch Pflahlwerk und Verlegung eines bestehenden Kanals, ein gehörig festes Fundament zu dem von Herrn Baukondukteur SCHROEDER projektierten Neubau geschaffen werden könne.

Nachdem Herr Baukondukteur SCHROEDER durch ein Schreiben an die Regierung, das im Anschluß an einen diesbezüglichen Bericht des Hr. KNEPPER an den Gemeinderat gelangte, in diese Hinsicht angeregt worden war, arbeitete er einen ergänzenden Kostenanschlag für Pflahlrost aus, der in einer Höhe von 2200 Fr. vom Gemeinderate genehmigt wurde. Zur Verlegung des Kanals geschah damals nichts. Nach allgemeinem Dafürhalten übertraf aber der wirkliche Kostenpunkt des Pflahlwerkes, das bei dem Projekt KNEPPER in Wegfall gekommen wäre, den Voranschlag des Hr. Baukonduktors SCHROEDER um wenigstens das Doppelte.

Aus dem Gesagten greifen wir folgendes heraus, das wir festhalten wollen:

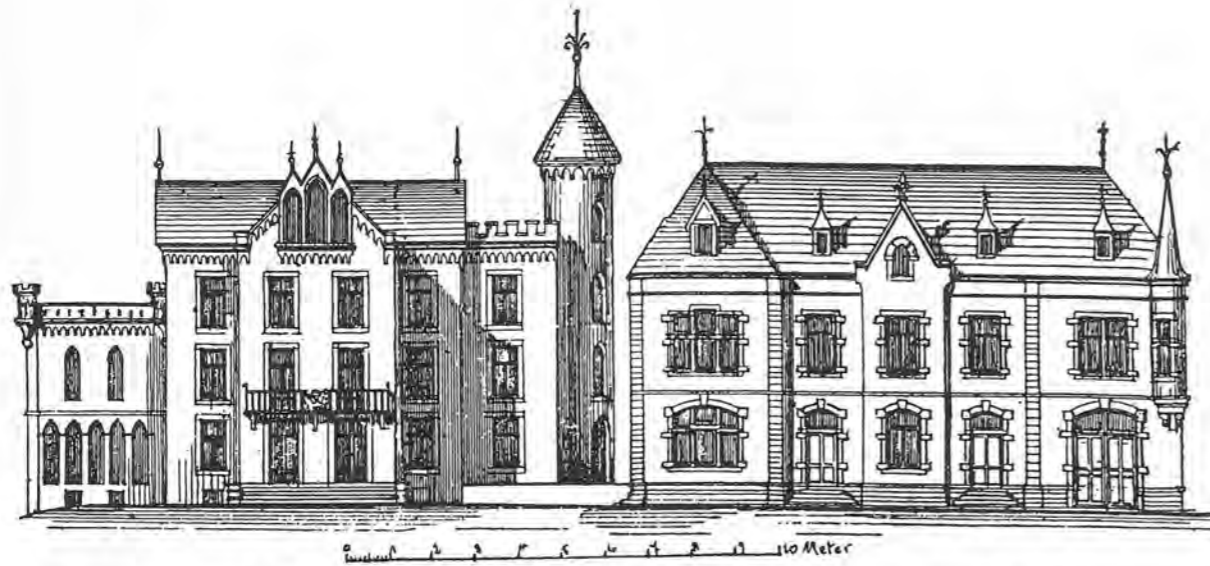
1. Hr. Distriktsarchitekt KNEPPER war vom Gemeinderate beauftragt worden, ein Projekt zum Neubau des Stadthauses auszuarbeiten, das nebst einem Kostenanschlag von 22500 Fr. von demselben Gemeinderate und der Regierung genehmigt wurde.

2. Nachdem Neuwahlen stattgefunden hatten, welche die HH. LANG und REDING in den Gemeinderat brachten, wurde Hr. Baukondukteur SCHROEDER mit der Ausarbeitung eines definitiven Projektes beauftragt, dessen Kostenanschlag über denjenigen des Hr. KNEPPER weit hinausging. Der Kostenanschlag SCHROEDER, der von dem wirklichen Kostenpunkt noch um ein beträchtliches übertroffen wurde, betrug schon die Summe von 41000 Fr. - Wer Hr. SCHROEDER Auftrag gegeben hat, ein Vorprojekt zum definitiven Projekt auszuarbeiten, geht aus den uns vorliegenden Gemeinderatsbeschlüssen nicht hervor.

3. Diese Mehrkosten waren teilweise dadurch bedingt, daß man den auf Anregung des Hr. KNEPPER gefaßten Gemeinderatsbeschluß, das Dach auf einem Teil des alten Gebäudes instandzusetzen, nicht zur Ausführung brachte.

4. Die Genehmigung des Projektes SCHROEDER von seiten der Oberbehörde erfolgte innerhalb weniger Monate, indes die Genehmigung des Projektes KNEPPER sich um mehr als ein Jahr verzögerte.

5. Erst auf die Anregung des Hr. KNEPPER hin entschloß man sich, ein genügend festes Fundament zum Neubau des Hr. Baukondukteur SCHROEDER zu schaffen.



Ausgeführtes Stadthausprojekt, ohne Lehrerwohnung, des Herrn Baukondukteur Schroeder, so wie es heute dasieht.
 Kostenanschlag: 41 000 Franken.
 Wirklicher Kostenpunkt: noch viel höher.

Eintragung in die Wählerlisten Incriptions sur les listes électorales

Gemäß dem Gesetz vom 18. August 1995 betr. die Eintragung in die Wählerlisten besagt Absatz 2 des Artikels 9 des Wahlgesetzes, daß die verheirateten und verwitweten Wähler unter ihrem Geburtsregister vermerkten Namen, gefolgt von ihrem Vornamen, in die Wählerlisten eingetragen werden, auf Wunsch gefolgt von dem Zusatz: Ehemann/Ehefrau (Witwer/Witwe) von ... (Name und Vorname des Ehepartners). Die entsprechenden Anträge sind vermittels eines einfachen Briefes an den Schöffenrat zu richten.

Praktisch bedeutet dies, daß verheiratete und verwitwete Frauen unter ihrem sog. Mädchennamen in den Wählerlisten, den Eintragungszertifikaten für die Wählerlisten, bei Übertragung des Wahlrechts und in den Einberufungsschreiben eingetragen sind. Am Wahltag können Eheleute zur Stimmabgabe in unterschiedliche Wahlbüros bestellt werden.

Verheiratete oder verwitwete Wähler, ob männlich oder weiblich, können unterdessen einen schriftlichen Antrag einreichen, damit in den Wählerlisten hinter ihrem Namen der Zusatz: Ehemann/Ehefrau von..., Witwer/Witwe von... angefügt wird.

Interessierte Personen, die in den Wählerlisten in der Stadt Diekirch eingetragen sind, können das umseitige Formular ausfüllen, das sie an die angegebene Adresse schicken.

Formulare sind ebenfalls im **Einwohnermeldeamt 27, avenue de la Gare in Diekirch** erhältlich. Die Anträge können bereits jetzt eingereicht werden, die Abänderungen werden anlässlich der nächsten Überprüfung der Wählerlisten vorgenommen.

Die nächste Revision der Wählerlisten findet zwischen dem 1. und 30. April 1996 statt, diese Listen gelten ab dem 1. Januar 1997.

Suite à la loi du 18 août 1995, le second alinéa de l'article 9 de la loi se lit comme suit: Les électeurs mariés ou veufs sont inscrits sous leur nom patronymique et leurs prénoms, suivis, s'ils le désirent, de l'adjonction: époux ou épouse (veuf ou veuve) de... (nom et prénom du conjoint). Les demandes afférentes sont à adresser par simple lettre au Collège des Bourgmestre et Echevins.

En pratique, ceci signifie que les femmes mariées ou veuves figureront dorénavant sous leur seul nom patronymique sur les listes électorales, les certificats d'inscription sur les listes électorales, les transferts de droit de vote et les lettres de convocation. Lors des élections, les époux pourront être convoqués dans les bureaux de vote différents.

Les personnes mariées ou veuves, qu'elles soient de sexe masculin ou féminin, peuvent cependant, sur demande écrite, faire inscrire sur les listes électorales derrière leur nom propre l'ajout: époux/épouse de..., veuf/veuve de...

Afin de faciliter les démarches, les personnes intéressées et inscrites sur les listes électorales de la Ville de Diekirch peuvent utiliser la formule au verso, qu'elles enverront à l'adresse indiquée.

Des formulaires sont également disponibles au **Bureau de la Population 27, avenue de la Gare Diekirch**. Les demandes peuvent être introduites dès maintenant, de sorte que les modifications pourront être opérées lors de la prochaine révision des listes électorales.

La prochaine révision des listes électorales aura lieu du 1er au 30 avril 1996, ces listes entreront en vigueur le 1er janvier 1997.

Die beiliegenden Formulare können ausgefüllt und an die Gemeindeverwaltung zurückgeschickt werden
 Les formulaires en annexe dûment remplis peuvent être renvoyés à l'Administration communale

Informations

Un *Rendez-vous* à ne pas manquer:

Le Vendredi 7 juin 1996
à 19.00 heures
en la Vieille Eglise Saint Laurent

1. Présentation de la Publication:

Les cantons de
Diekirch et de Vianden
numéro spécial de la revue culturelle
"Nos Cahiers"

ont collaboré à ce numéro:
Charles **GOERENS**, André **BAULER**,
Em **BREUSKIN**, André **GROBUSCH**,
Frank **WILHELM**, Alex **LANGINI**,
Alfred **STEINMETZER**, Jean **MILMEISTER** et
Luc **BRACONNIER**.

2. Présentation du CD:

L'oeuvre musicale de Jos **KINZE**
choix d'oeuvres pour piano, orchestre, chœur et
orgue du compositeur diekirchois et citoyen
méritant.

3. Vernissage d'une Exposition:

Photographies
réalisées par les Photoclubs de Diekirch,
Ettelbruck et Vianden.

Le Ministère de l'Environnement vient de
communiquer l'avis relatif à l'**incinération des
déchets:**

Suite à la circulaire relative à l'incinération des
déchets publiée antérieurement (voir *Dei-*
welselter 4/95) différents problèmes d'inter-
prétation se sont posés notamment en ce qui
concerne l'incinération de produits organiques
naturels provenant d'activités agricoles, viti-
coles, horticoles et sylvicoles exercées aussi
bien par des particuliers que par les entreprises
et les administrations.

Afin d'éviter tout malentendu, les précisions
suivantes s'imposent:

Aux termes de la loi du 17 juin 1994 relative à
la prévention et à la gestion des déchets, les
résidus organiques d'origine naturelle sont à
considérer comme déchets. Dans la mesure où
les cendres résultant de cette pratique peuvent
être intégrées dans le circuit naturel, celle-ci

peut être considérée comme valorisation par
épandage sur le sol au profit p.ex. de l'agri-
culture et de l'écologie. Il est tout aussi évident
que l'incinération de résidus de bois p.ex. en
forêt sert à éviter la prolifération d'agents patho-
gènes.

Dès lors, l'incinération de déchets organiques
naturels n'est pas à considérer comme une prati-
que contraire aux dispositions de la loi du 17
juin 1994. Néanmoins, les conditions suivantes
doivent être respectées:

° seuls les déchets organiques naturels peuvent
être incinérés (p.ex. bois provenant de coupes
ou de taille de haies, pieds de vignes, paille
etc.), toute incinération d'autres déchets y inclus
les déchets de bois traités reste contraire aux
dispositions de la loi du 17 juin 1994;

° l'incinération des déchets organiques naturels
doit se faire sans provoquer d'inconvénients
pour le voisinage notamment par les odeurs et
les fumées.

Exposition

A l'occasion du 125e anniversaire
de la Brasserie de Diekirch

la Banque Internationale à Luxembourg
(BIL)

organisera dans les locaux de son agence à
Diekirch
2, place de la Libération

une exposition

"La Brasserie au fil des années"

documents et objets historiques
des archives communaux et de particuliers en
relation avec la Brasserie

L'exposition est ouverte
du 31 mai au 19 juillet inclus
tous les jours ouvrables
de 8.30 à 12.00 heures
et de 13.30 à 17.00 heures.

Brennholzverkauf

Di Lett di nach **Brennholz brauchen**,
sollen sech un de Fieschter
bis den **30. März 96** (tél. 803317)
wenden.

Commission de l'Environnement

"Gruss Botz"

(Diekirch et environs)
le samedi 30 mars 96

Début: 13.30 heures
au chantier communal
rue du XI Septembre

Commission des Jeunes

Dikrich "Live"

Programme provisoire
du 6 juillet 1996

Salle des fêtes Sauerwiss:

20.00 - 22.00 heures
Concert de gala des "Dikricher
Solschlësselcher"



Zone piétonne:

14.00 - 18.00 heures

Plusieurs petits ensembles joueront dans
la zone piétonne

18.30 - 20.30 heures

Jazz avec le groupe D-Fused
(ancien Take Five)

21.00 - 22.30 heures

Dixieland avec le groupe Nobbie Dixie Band

Place Guillaume (Kluuster)

17.00 - 18.30 heures

Backyard (groupe Rock)

18.30 - 20.00 heures

Hightech 3 (Discoteam)

20.00 - 21.30 heures

Sleepwalk (Rock)

22.00 - 23.30 heures

T42 (un des groupes Rock luxembourgeois
les plus connus)

La Commission de Sécurité

vous conseille...

N'inscrivez jamais votre adresse sur le trou-
seau des clefs.

Pour une personne mal intentionnée, c'est une
aubaine de trouver à la fois une clef et l'adresse
correspondante.

Bicherbus

Adresse:

Ancienne Brasserie Bamertal

Tél.: 808536

Initiative: Ministère de la Culture

De Bicherbus as eng Bibliothek op Rieder, déi
d'Bicher bis an t'Uertschafte bréngt.
- Geléint gin d'Bicher gratis fir 14 Dég.

- De **Bicherbus as zu Dikrich** (op der
Kluuster) all zweet Woch
vu **15.10 - 16.00 Auer** u folgenden
Datumen:

**21.03/04.04/18.04/
02.05/30.05/13.06/27.06.96**

Marchés

Les marchés mensuels se tiennent toujours le 3e
mardi du mois à la place Guillaume "Kluuster"

Mardi, le 16 avril 1996

Mardi, le 21 mai 1996

Mardi, le 18 juin 1996

Mardi, le 16 juillet 1996

Musée National d'Histoire Militaire

"Al Braueri"

Entrée Bamertal

Tél: 808908

ouvert du 1er avril au 31 octobre tous les jours
de 10.00 à 18.00 hrs.
du 1er novembre au 31 mars
de 14.00 à 18.00 hrs.

Musée des Mosaïques Romaines

Place Guillaume
ouvert du 1er avril au 31 octobre
tous les jours de 10.00 à 12.00 et de
14.00 à 17.00 heures
Fermé le jeudi

Piscine municipale

rue Jos Merten
Tél.: 809427

Heures d'ouverture pour le public:

Lundi	de 17.00 - 19.30 hrs
Mardi	de 15.00 - 19.30 hrs
Mercredi	de 17.00 - 20.00 hrs
Jeudi	de 15.00 - 20.30 hrs
Vendredi	de 17.00 - 20.00 hrs
Samedi	de 15.00 - 20.00 hrs
Dimanche	de 07.30 - 12.00 hrs

Heures d'ouverture en période d'été
(du 8 juillet au 25 août 96)

Lundi	de 14.00 - 20.00 hrs
Mardi	de 09.00 - 12.00 hrs de 14.00 - 20.00 hrs
Mercredi	de 09.00 - 12.00 hrs de 14.00 - 20.00 hrs
Jeudi	de 09.00 - 12.00 hrs de 14.00 - 20.00 hrs
Vendredi	de 09.00 - 12.00 hrs de 14.00 - 20.00 hrs
Samedi	de 09.00 - 12.00 hrs de 14.00 - 20.00 hrs
Dimanche	de 08.00 - 12.00 hrs de 14.00 - 18.00 hrs

A partir du 23 avril 96 la piscine est ouverte au public de mardi à samedi de 12.00 à 14.00 heures.

Die Badeanstalt ist vom 23. April 96 von dienstags bis samstags von 12.00 - 14.00 Uhr für das Publikum geöffnet.

Union commerciale

"Oustermanifestatioun" 06.04.96
"Auto-Okkasiounsmaart"
27 et 28.04.96
Braderie 07.06 et 08.06.96
Mammendag 09.06.96
Summerbraderie 27.07.96

Vacances scolaires

-Les vacances de **Pâques** commencent le samedi 6 avril et finissent le dimanche 21 avril 1996
-Jour de férié légal:
le mercredi 1er mai 1996
-Jour de congé pour l'**Ascension**:
le jeudi 16 mai 1996
-Le congé de la **Pentecôte** commence le dimanche 26 mai et finit le dimanche 2 juin 1996
-Jour de congé pour la célébration publique de l'**anniversaire du Grand-Duc**
le lundi 24 juin 1996 (jour de rechange)
- Les vacances d'**été** commencent le dimanche 14 juillet et finissent le dimanche 15 septembre 1996
(Règlement ministériel du 13 septembre 1995)

Vieille Eglise

La Vieille Eglise Saint Laurent est ouverte du 1er avril au 31 octobre tous les jours de 10.00 à 17.00 heures

Redaktiounsschluss

fir de nächsten
Deiwelselter 2/96

De Comité vum Deiwelselter deelt mat, datt de Redaktiounsschluss fir di nächst Nummer op den **10. Mee 1996**

festgeluecht gin as.

Mir bieden all interesséiert Lett a Veräiner aus der Gemeng hir Messagen an Informatiounen bis zu dësem Datum beim Sekretär Luc HENCKES eranzerecchen.
-Merci am Virus-

Impressum

Bulletin communal "Den Deiwelselter"
(Parution trimestrielle: mars, juin, septembre et décembre)
Secrétariat/saisie des textes
adresse: Lucien Henckes, Administration communale,
b. p. 92 L-9201 Diekirch
Tél./Fax: 80 87 80 - 232

Comité de rédaction:
André Bauler, président,
Jean-Paul Bache, Robert Bohnert, Ern Breuskin,
Mauro Castellano, Nico Michels, membres
Résumé des délibérations du conseil communal:
René Liltz, rédacteur à l'Administration communale

Logo: Jean Leyder
Conseiller technique: Carlo Felten
Photos: Luc Henckes
Photothèque de la Ville de Diekirch

Imprimerie: Imprimerie du Nord, Diekirch
(impression sur papier recyclé)

Diffusion: La diffusion du bulletin communale fait par voie postale